

## Huit médicaments traitant l'infertilité bientôt remboursables

Compte Test - 2019-12-06 10:47:14 - Vu sur [pharmacie.ma](https://pharmacie.ma)

L'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) vient de donner son accord de principe pour inclure huit médicaments indiqués dans la prise en charge de l'infertilité dans la liste des médicaments remboursables dans le cadre de l'AMO. Cet accord a été annoncé officiellement par le Dr Leila Ibn Makhoulf, présidente du département des normes médicales et techniques à l'ANAM, lors de la séance inaugurale des travaux organisés annuellement par l'Association marocaine des aspirants à la maternité et à la paternité (MAPA). Cette association milite tous azimuts pour venir en aide aux couples infertiles et faire connaître les difficultés qu'ils rencontrent. «Notre association considère cet "accord" comme un pas important dans le domaine de la prise en charge médicale des soins dédiés à la procréation médicalement assistée», a indiqué Aziza Ghallam, présidente de MAPA. Elle a également ajouté : «C'est la première décision du genre dans le processus de plaidoyer pour faire bénéficier les couples infertiles du remboursement médicale et la première décision du genre dans le cadre de la prise en charge des traitements en lien avec la procréation médicalement assistée au Maroc.» De son côté, Dr Leila Ibn Makhoulf a déclaré : «Parallèlement à cette nouveauté, l'ANAM s'est engagée à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de l'actualisation des conventions nationales vis-à-vis des prestataires de soins en vue de faire bénéficier les couples infertiles du recouvrement des charges relatives aux actes de diagnostic et du traitement médical et pharmaceutique». Elle a, par ailleurs, déclaré que les laboratoires pharmaceutiques détenteurs des AMM des médicaments traitant l'infertilité ont déposé auprès de l'ANAM leurs dossiers de demande de remboursement des spécialités pharmaceutiques concernées.